

Filière forêt-bois française
COMMUNIQUE DE PRESSE

La crise des Scolytes s'intensifie brutalement

Très inquiets, les professionnels s'organisent et demandent des aides publiques exceptionnelles

La crise des Scolytes (insectes ravageurs xylophages) touche les forêts d'épicéa du quart-nord-est de la France depuis l'été 2018 et connaît une évolution très inquiétante. Les populations d'insectes ne cessent de croître et de se déplacer, provoquant la mortalité massive des arbres et des forêts du Grand-Est et de Bourgogne-Franche-Comté.

Les scolytes gagnent du terrain et contaminent de plus en plus de forêts

Tous les voyants sont au rouge, l'intensification de la crise sanitaire est avérée. Suite aux conditions climatiques exceptionnelles, les constats du terrain sont très alarmants. Ils font remonter une démultiplication des peuplements d'épicéas ravagés par les scolytes et rendent les coupes sanitaires inévitables dans les forêts touchées.

Les volumes de bois scolytés vont doubler d'ici deux ans.

Fin juin 2020, d'après le Département de Santé des Forêts du Ministère de l'Agriculture, 4,6 millions de mètres cubes de bois sont estimés touchés depuis 2018 dont 3 millions uniquement en 2019. Les professionnels estiment qu'un doublement des volumes scolytés est attendu pour 2021 au vu du contexte climatique du printemps-été 2020.

L'extension géographique des scolytes menace les massifs voisins.

Outre la quantité de bois touchés, c'est l'extension géographique des populations de scolytes qui inquiète. En effet, en 2019-2020 après les zones de plaine, les insectes ont progressé dans le sud du massif des Vosges. Désormais, les plateaux du Doubs et du Jura, ainsi que le centre du massif des Vosges en altitude moyenne voient l'épidémie progresser.



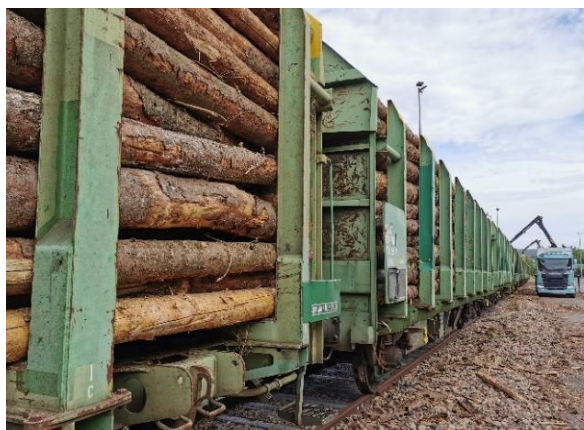
Pessière touchée par les scolytes dans les Vosges Saonoises à 800 mètres d'altitude. Les arbres meurent sur pied. ©UCFF Août 2020.

Les professionnels forestiers s'organisent pour évacuer les bois infestés

Lorsqu'une parcelle forestière est contaminée, il devient impératif d'effectuer une coupe sanitaire afin de stopper la prolifération des insectes. Le marché régional étant saturé, les gestionnaires privés (coopératives forestières) et publiques se sont organisés pour évacuer au plus vite ces bois d'abord localement, en maximisant leur utilisation en bois d'œuvre quand la qualité des bois le permet encore, puis vers les industries d'autres régions françaises.

Un troisième train hebdomadaire est mis en circulation pour évacuer les bois.

Résultat de l'augmentation des volumes de bois contaminés par les scolytes, les deux trains hebdomadaires chargés de quelques 1 500 mètres cubes de bois scolytés par voyage ne suffisent plus.



Chargement de bois scolytés depuis Aillevillers (70), à destination de l'industriel Smurfit (33). ©UCFF Août 2020

C'est pourquoi, ces professionnels se sont organisés pour intensifier les flux de bois vers le Sud-Ouest très demandeur. Ainsi, la coopérative forestière F&BE, en partenariat avec la forêt publique, expédie désormais un troisième train hebdomadaire (le premier en Bourgogne-Franche-Comté) à hauteur de 1 600 mètres cubes par voyage. Le train mis sur les rails par l'opérateur privé de transport ferroviaire VLFI est à destination de l'industriel Smurfit Kappa (33). Il vient compléter le premier train au départ de Raon-l'Étape alimenté des coopératives forestières F&BE et Cosylval vers ce même client, et le second au départ de Verdun, vers les usines EGGER (40).

Pour répondre à l'ampleur de la crise, un quatrième train hebdomadaire sera mis en place depuis les Ardennes avant la fin de l'automne. Un cinquième train est également à l'étude au départ du Jura.

Des aides rapides, renforcées et pérennisées sont demandées d'urgence

Cette initiative solidaire de la filière est saluée de tous. Cependant, les 6 millions d'euros d'aide ministérielle alloués jusqu'au 31 décembre 2020 pour l'évacuation des bois scolytés ont déjà été intégralement consommés. Pour poursuivre l'évacuation des bois, 3 millions d'euros d'aides supplémentaires sur 2020 sont indispensables.

Pour combattre cette « tempête sanitaire » qui a des conséquences directes sur la filière forêt-bois nationale, les gestionnaires des forêts, très inquiets pour 2021, demandent à l'Etat et aux Régions des mesures exceptionnelles complémentaires.

QUATRE MESURES D'AIDES SONT DEMANDEES A PARTIR DE 2021 :

- 1. Renforcer et pérenniser l'aide de l'Etat pour l'évacuation des bois** vers le Sud-Ouest de la France à hauteur de 12 millions d'euros par an à minima pour les deux prochaines années.
- 2. Mettre en place, avec les Régions, une aide pour le stockage** sous aspersion des bois sains issus des coupes collatérales des foyers de scolytes (qui doivent être protégés contre une contamination) à hauteur de 11 millions d'euros par an (6 millions d'euros en Grand-Est et 5 millions d'euros en Bourgogne-Franche-Comté).
- 3. Disposer d'une aide de l'Etat à la trésorerie** de 36 millions d'euros minimum, sous forme d'avance remboursable ou de prêt à taux zéro pour financer l'immobilisation du bois récolté sur les plateformes.
- 4. Simplifier impérativement l'accès aux aides** pour contrer efficacement la propagation des scolytes et évacuer au plus vite les bois contaminés.



Cause du changement climatique, la multiplication des épicéas scolytés dans les Vosges se constate jusque dans le Jura.
©UCFF Août 2020

Contact presse

Pour tout renseignement complémentaire et organisation de reportage sur le terrain :

Nicolas JOBIN : njobin@lescooperativesforestieres.fr / 06 88 75 97 39.

À propos de l'UCFF - Les Coopératives Forestières

L'Union de la coopération forestière française rassemble 17 coopératives forestières réparties sur l'ensemble du territoire national. Elles regroupent 110 000 producteurs forestiers adhérents pour lesquels elles gèrent 2 millions d'hectares de forêts, récoltent et commercialisent 7 millions de m³ de bois par an (soit 20% de la production nationale). Avec 25 000 hectares reboisés par an, elles sont les premiers reboiseurs du pays. Les coopératives forestières emploient 1 300 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 430 millions d'euros.

#LaForêtEnsemble